

GRILLE SALAIRES APPRENTISSAGE SECTEUR PUBLIC AU 1er JANVIER 2021

Tranche d'âge	Année de formation	% du SMIC / selon diplôme préparé :					
		Niveau 3 (CAP, BP5...)		Niveau 4 (BP, BAC PRO, autre) Inclus majoration de 10% : POSSIBLE MAIS NON OBLIGATOIRE DEPUIS LE 07/08/2019		Niveau 5 (BTS, DUT), Niveau 6 (licence, master 1), Niveau 7 (master 2, ingénieur) Inclus majoration de 20% : POSSIBLE MAIS NON OBLIGATOIRE DEPUIS LE 07/08/2019	
16-17 ans	année 1	27%	419,74 €	37%	575,19 €	47%	730,65 €
	année 2	39%	606,29 €	49%	761,74 €	59%	917,20 €
	année 3	55%	855,02 €	65%	1 010,48 €	75%	1 165,94 €
18-20 ans	année 1	43%	668,47 €	53%	823,93 €	63%	979,39 €
	année 2	51%	792,84 €	61%	948,29 €	71%	1 103,75 €
	année 3	67%	1 041,57 €	77%	1 197,03 €	87%	1 352,48 €
21-26 ans	année 1	53%	823,93 €	63%	979,39 €	73%	1 134,84 €
	année 2	61%	948,29 €	71%	1 103,75 €	81%	1 259,21 €
	année 3	78%	1 212,57 €	88%	1 368,03 €	98%	1 523,49 €
26 ans et plus	année 1, 2, 3	100%	1 554,58 €	110%	1 710,04 €	120%	1 865,50 €

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES (MENTION COMPLEMENTAIRE, CERTIFICAT DE SPECIALISATION...)			
après contrat de 1 AN	à partir de 16 ANS	42%	652,92 €
	à partir de 18 ANS	58%	901,66 €
	à partir de 21 ANS	70%	1 088,21 €
après contrat de 2 ANS	à partir de 16 ANS	54%	839,47 €
	à partir de 18 ANS	66%	1 026,02 €
	à partir de 21 ANS	78%	1 212,57 €
après contrat de 3 ANS	à partir de 16 ANS	70%	1 088,21 €
	à partir de 18 ANS	82%	1 274,76 €
	à partir de 21 ANS	95%	1 476,85 €

RAPPEL : La majoration de 15 points s'applique uniquement à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

☞ diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu

☞ qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu

☞ durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.